

VOUS CESSEZ TOUTE ACTIVITE EN FRANCE

de manière provisoire ou définitive

veuillez compléter ce formulaire

à retourner :

sur la messagerie sécurisée accessible par **Mon espace** sur le site <https://www.conseil-national.medecin.fr/>
ou en main propre au Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Rhône 3 rue de la Part-Dieu 69003 Lyon
ou à défaut par mail ; dans ce cas merci de mettre à jour vos coordonnées sur **Mon espace** si nécessaire

Je soussigné(e), Docteur :

Nom :

Prénom :

N° Ordre :

Ou RPPS :

Adresse de correspondance :

Tel :

Mail :

Attention : tout changement de coordonnées de correspondance est à mettre à jour par vous-même sur votre espace ordinal ou en présentiel au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins le plus proche muni de votre carte d'identité.

↓ Vous n'avez plus aucune adresse (domicile ou exercice) en France ↓

Vous exercez à l'étranger	<input type="checkbox"/> Je souhaite ma radiation du Tableau du CDOM et m'inscrire sur la Liste spéciale ¹
Vous exercez à l'étranger ET travaillez en France occasionnellement (maximum 3 mois) <i>ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse</i>	<input type="checkbox"/> Je souhaite ma radiation du Tableau du CDOM et m'inscrire sur la Libre Prestation de Service ³
Vous n'exercez pas dans un pays étranger ou souhaitez tout simplement demander votre retrait	<input type="checkbox"/> Je souhaite ma radiation du Tableau du CDOM ²
Merci de préciser la date de cessation de votre activité en France : ___/___/_____	

↓ Vous avez une adresse personnelle en France ↓

<input type="checkbox"/> Je souhaite rester inscrit(e) au Tableau du C.D.O.M. en tant que médecin non exerçant la médecine ⁴
<input type="checkbox"/> Je souhaite ma radiation du Tableau du C.D.O.M ²
A compter du : ___/___/_____

A :	Le : ___/___/_____	Signature :
-----	--------------------	-------------

¹ Dossier ordinal archivé au Conseil National, de manière temporaire ou définitive, cotisation annuelle à régler au Conseil National.

² Dossier ordinal archivé au Conseil National de manière temporaire ou définitive, aucune cotisation, aucune possibilité de faire des ordonnances, même familiales.

³ Dossier ordinal archivé au Conseil National de manière temporaire ou définitive, aucune cotisation, exercice occasionnel en France possible sous réserve de l'acceptation de votre demande par le Conseil National.

⁴ Vous restez inscrit au tableau du CDOM, règlement d'une demi cotisation annuelle, possibilité de faire des ordonnances familiales. Votre inscription au Tableau n'est plus obligatoire car vous n'êtes plus amenés à exercer la médecine d'aucune façon que ce soit, vos fonctions éventuelles ne nécessitant plus le diplôme de Docteur en Médecine.